

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-036-14139/23/BM

■ Approbation d'une subvention d'investissement pour le projet "Village insertion" inscrit dans la cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté

62782

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à l'émergence de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence avec plus de 1,8 million d'habitants présente d'importantes fragilités sociales. Le niveau de pauvreté y reste élevé avec près de 20 % des ménages métropolitains qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 800 euros mensuels).

Le chômage, le faible niveau de qualification, la composition des ménages, le coût des logements sont autant de freins à l'inclusion sociale des populations les plus fragiles.

En matière de squat et bidonvilles, On compte 70% de site relevant d'une domanialité publique sur le département des Bouches-du-Rhône, composés d'environ 1300 personnes sur site identifiés dont 30% de mineurs.

Un enjeu est présent en matière de santé publique, au vu des conditions de salubrité hygiène et sécurité causé par une insuffisance de services de base (eau, sanitaire, prise en charge des déchets) résidant sur des terrains sans droits, amplifié par du surpeuplement, ainsi que des conditions sociales qui marginalisent ces populations. (Défaut de scolarisation, d'emploi, de soins, réseaux de dépendance et d'emprise liés à la délinquance générant des discriminations).

Au vu du contexte, le Préfet des Bouches-du-Rhône à proposer l'établissement d'une stratégie pour la résorption des bidonvilles en favorisant des expérimentations alternatives plus sécurisante aux bidonvilles en y associant la Métropole et la ville de Marseille.

L'action « Village insertion » portée par l'association Addap 13 s'inscrit dans ce cadre d'intervention et nécessite l'octroi d'une subvention d'investissement de de la Métropole de 799 808 € pour sa mise en œuvre sur l'année 2023.

Le projet Village insertion a pour objectif principal de développer durablement sur le territoire un lieu d'insertion socioprofessionnel renforcé pour 80 personnes volontaires qui équivaut à 12 ménages.

Des solutions adaptées seront proposées sur différents volets, éducation, culture, formation, emploi. Un élargissement du public d'accueil est possible pour des non-résidents du village pour suivre des ateliers d'insertions proposés.

La subvention d'investissement permettra à l'Association Addap 13 de réaliser tous les investissements, incluant les aménagements, nécessaires de ce lieu situé au bord de l'A55 dans le quartier de l'Estaque, Marseille 16eme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération CHL 003-8785/20/BM validant une convention visant à définir des priorités conjointes a été votée au Bureau Métropolitain le 16 novembre 2020 ;
- La délibération CHL-001-10631/21/BM validant l'approbation du premier avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi le 19 novembre 2021 ;
- Le deuxième avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la lutte contre la pauvreté nécessite une action forte de la Métropole Aix-Marseille-Provence notamment dans l'aide d'accès à l'emploi des publics les plus fragiles.
- Que pour l'opérationnalisation du plan de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de soutenir des projets associatifs répondant aux enjeux métropolitains dans ce domaine.
- Qu'il appartient au secteur de la Cohésion sociale et de la politique de la ville de porter l'animation et la coordination du plan de lutte contre la pauvreté et des actions mises en œuvre sur le territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 799 808 euros à l'association Addap 13 pour la mise en œuvre du projet « Village insertion » inscrit dans la cadre du plan de lutte contre la pauvreté contractualisée entre l'état et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention votée, sera versée selon les modalités définies dans les projets de conventions relatives à cette action annexée à la présente délibération.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Article 3 :

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, en section d'investissement - Chapitre 2018105800 fonction 52 nature 20422 opération budgétaire 2018105800. Ces crédits relèvent de la politique Habitat et inclusion, sous politique Inclusion et cohésion territoriale.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ